

Accidents mettant en cause un serpent en France métropolitaine

Données de l'Enquête Permanente sur les Accidents de la vie Courante
EPAC 2004-2014

Source de données

Les accidents mettant en cause un serpent ont été décrits à partir des données de France métropolitaine 2004 à 2014 de l'Enquête Permanente sur les Accidents de la vie Courante (EPAC). Cette enquête repose sur l'enregistrement des recours aux urgences pour accident de la vie courante (AcVC) dans certains hôpitaux en France¹. Les données, collectées de façon exhaustive, portent sur la personne accidentée (âge, sexe, résidence), les caractéristiques de l'accident (mécanisme, lieu, activité, produits ou objets impliqués), les lésions, les parties lésées et la prise en charge de l'accidenté. Les résultats issus des données EPAC ne peuvent pas être généralisés sans précaution, puisque le nombre de services d'urgence participant à la collecte, une dizaine, est très limité par rapport à l'ensemble des services d'urgence en France (plus de 730). Par ailleurs, le nombre restreint d'hôpitaux participant au recueil limite les possibilités d'analyses régionales.

Sélection des accidents mettant en cause un serpent

Les accidents mettant en cause un serpent ont été sélectionnés lorsque l'un des produits (dans ce cas il s'agit d'un animal) suivants était mentionné comme étant intervenu dans la survenue de l'accident :

- T1200 : Vipère ;
- T1202 : Serpent à sonnettes ;
- T1204 : Cobra ;
- T1209 : Serpent venimeux ;
- T1214 : Krait ;
- T1298 : Autre reptile, amphibien, précisé ;
- T1299 : Reptile, amphibien, non précisé.

Ou lorsque les mots « serpent », « vipère », « reptile », « couleuvre » apparaissaient dans le texte descriptif. Le descriptif de chacun des cas sélectionnés a été passé en revue afin d'éliminer les accidents ne mettant pas en cause un serpent.

Résultats

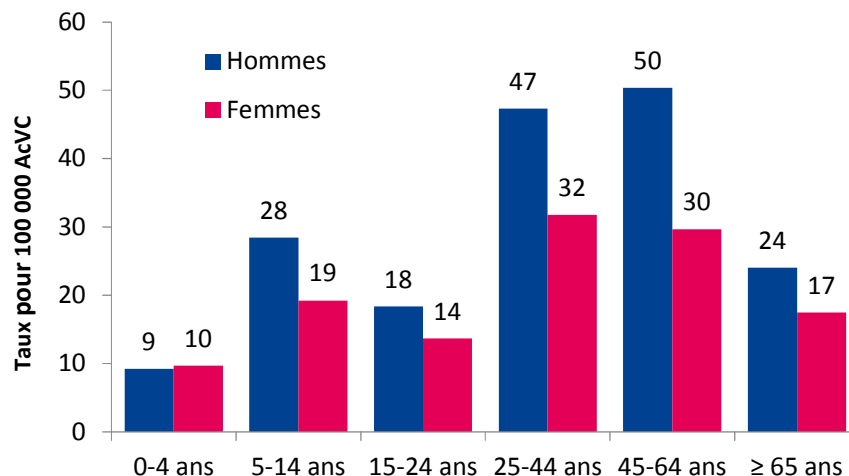
Parmi les 1 175 019 accidents de la vie courante de la base EPAC 2004-2014 en France métropolitaine, on recense 292 AcVC mettant en cause un serpent, soit 25 pour 100 000 AcVC avec recours aux urgences.

Répartition par âge et par sexe

Les accidents mettant en cause un serpent touchent plus fréquemment les adultes (figure 1) et plus fréquemment les hommes avec un sex-ratio H/F de 1,77.

¹ Entre 2004 et 2014 les établissements qui ont collecté des données d'urgences pédiatriques sont : le Groupe hospitalier du Havre, les CHU de Bordeaux, Limoges, la Timone à Marseille, les CH à Annecy, Besançon, Béthune, Blaye, Fontainebleau, Vannes et Verdun, la clinique des franciscaines de Versailles.

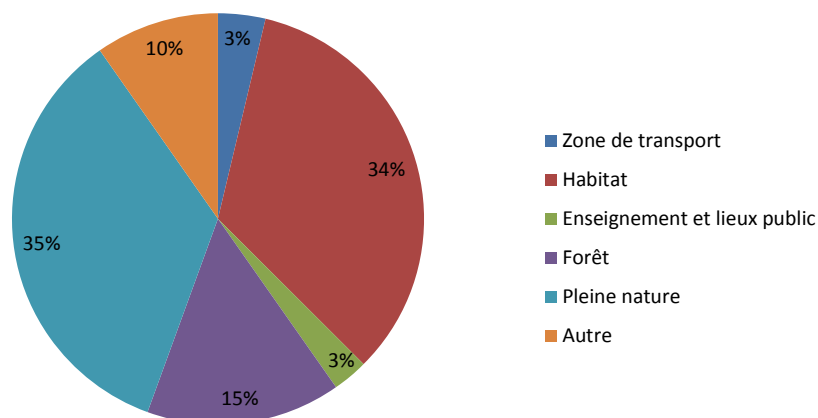
Figure 1 : Taux d'accidents mettant en cause un serpent pour 100 000 AcVC par sexe et par classe d'âge, EPAC 2004-2014, France métropolitaine.



Lieu de l'accident

Ces accidents surviennent principalement en pleine nature (hors forêt) (35 %), au sein de l'habitat (34 %), et en forêt (15 %) (figure 2). Les accidents au sein de l'habitat ont lieu pour 92 % d'entre eux à l'extérieur (jardin, cour, terrasse etc.).

Figure 2 : Lieu de survenue des accidents mettant en cause un serpent, EPAC 2004-2014, France métropolitaine.



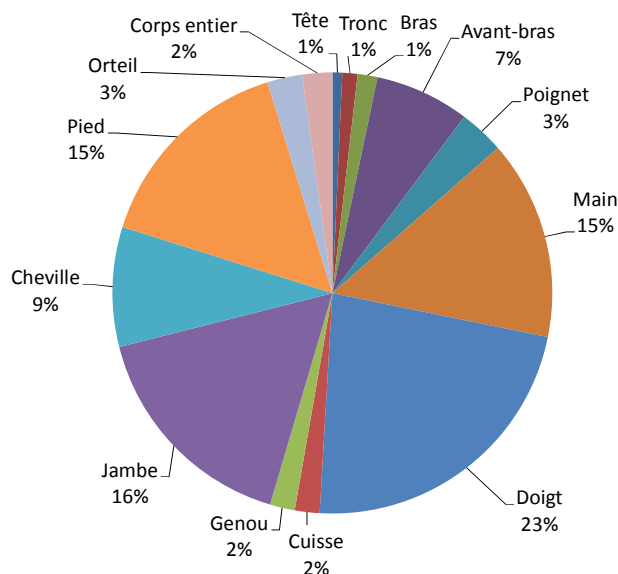
Mécanisme, lésion et partie lésée

Dans la totalité des cas renseignés, le mécanisme de l'accident est une morsure/piqûre d'animal.

Dans la moitié des cas, la lésion est codée de façon précise. Parmi ces cas, pour moitié il s'agit de plaies et pour l'autre moitié d'empoisonnements/intoxications. S'agissant de la partie lésée, les membres supérieurs sont les plus souvent touchés (49 %), viennent ensuite les membres inférieurs (47 %).

En particulier, les parties les plus touchées étaient le doigt (23 %), la jambe (16 %), la main (hors doigt) (15 %), le pied (15 %), la cheville (9 %) et l'avant-bras (7 %) (figure 3).

Figure 3 : Partie lésée lors d'accidents mettant en cause un serpent, EPAC 2004-2014, France métropolitaine.



Type de serpent

Dans 160 cas (55 %), le serpent en cause était une vipère, dans 12 cas une couleuvre (4 %), dans 1 cas un boa et dans 1 cas un python. Dans les autres cas (40 %), le type de serpent n'était pas connu ou précisé dans le descriptif de l'accident.

Prise en charge des accidentés

À la suite de leur passage aux urgences, 49 % des patients sont retournés à domicile après avoir été examinés et traités ; 12 % ont été suivis à l'hôpital ou chez un médecin en ville. Enfin, une hospitalisation a été nécessaire dans 37 % des cas : ce taux d'hospitalisation est trois fois plus important que celui de l'ensemble des AcVC (12 %). Aucun décès n'a été reporté parmi ces cas.

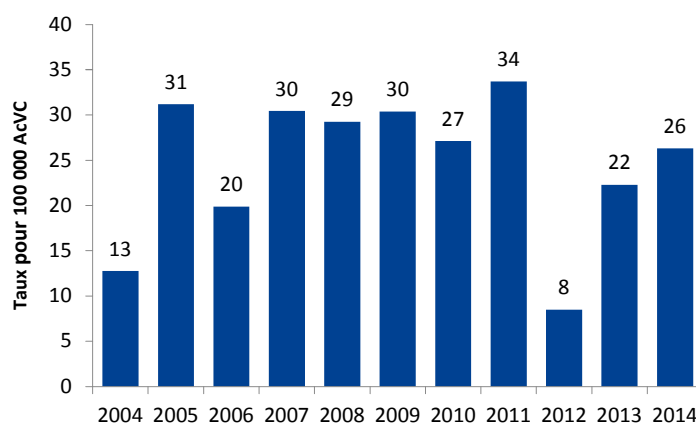
Le pourcentage d'hospitalisation est de 34 % chez les hommes contre 41 % chez les femmes (différence non significative). Les enfants et les personnes âgées ont été plus fréquemment hospitalisés : **39 % d'hospitalisation chez les 0-4 ans, 51 % chez les 5-14 ans**, 15 % chez les 15-24 ans, 31 % chez les 25-44 ans, 25 % chez les 45-64 ans et **55 % chez les 65 ans et plus**. Les personnes victimes d'un empoisonnement/intoxication ont été plus fréquemment hospitalisées (48 %). Les patients pour lesquels le serpent était une vipère étaient significativement plus souvent hospitalisés que les patients victimes d'autres serpents ou de type de serpent inconnu (48 % versus 23 %, p<0,001).

Parmi les patients hospitalisés, la durée d'hospitalisation était de 1 jour pour 60 % des cas, de 2 jours pour 23 %, de 3 à 5 jours pour 11 % et 6 jours ou plus pour 6 % d'entre eux.

Evolution et saisonnalité

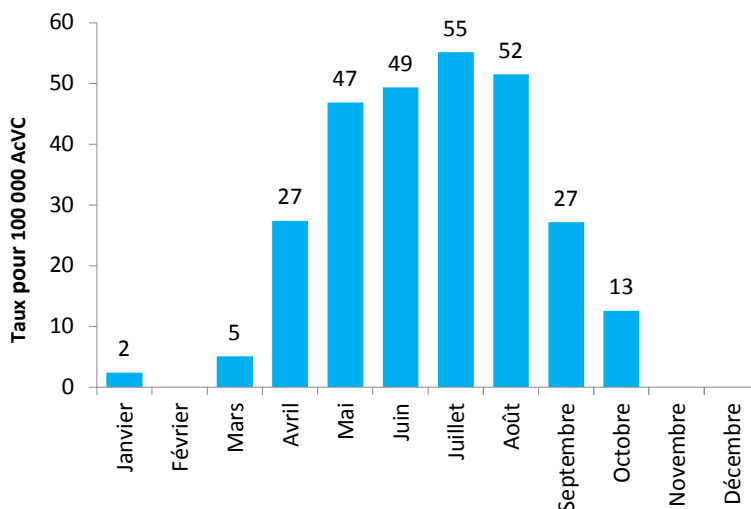
La répartition de ces 292 accidents mettant en cause un serpent selon l'année de survenue ne montre pas de tendance à l'augmentation entre 2004 et 2014 (figure 4).

Figure 4 : Taux d'accidents mettant en cause un serpent pour 100 000 AcVC par année de survenue, EPAC 2004-2014, France métropolitaine.



Les accidents mettant en cause un serpent surviennent principalement au printemps et en été (figure 5).

Figure 5 : Taux d'accidents mettant en cause un serpent pour 100 000 AcVC par mois de l'année, EPAC 2004-2014, France métropolitaine.



Conclusions

Selon les informations disponibles dans la base de données EPAC 2004-2014, en France métropolitaine, les accidents mettant en cause un serpent nécessitant un recours aux urgences sont relativement peu fréquents et n'ont pas augmenté. Ils concernent plus souvent les hommes que les femmes et plus souvent les adultes. Le pourcentage d'hospitalisation est élevé comparé aux autres AcVC, indiquant une certaine gravité de ces accidents, surtout lorsqu'il s'agissait de vipères.

La littérature relative à l'épidémiologie des morsures de serpent en Europe entre 1970 et 2010 a été analysée dans une revue systématique [1]. En Europe, l'incidence annuelle des morsures de serpent conduisant à une hospitalisation a été estimée à 1,06 IC_{95%} [0,97 - 1,15] pour 100 000 habitants, 15 % d'entre elles étant considérées comme graves. Aucune évolution significative de cette incidence n'a été montrée. Quelle que soit la région étudiée (Europe du Nord, centrale et du Sud) les morsures surviennent majoritairement entre mai et septembre, les hommes et les enfants étant plus souvent victimes. En France, entre 1980 et 2008, 36 décès liés à une morsure de serpent ont été recensés (19 hommes et 17 femmes, 9 enfants de moins de 15 ans et 27 adultes) [1,2].

[1] Chippaux JP. Epidemiology of snakebites in Europe: a systematic review of the literature. *Toxicon*. 2012 Jan;59(1):86-99.

[2] CepiDC, 2010. <http://www.cepidc.inserm.fr/site4/>
